



FINANCES
PUBLIQUES



28/05/2020

AUDIO-CONFERENCE

Étaient présents:

Parité administrative	Parité syndicale
<p>DDFIP :</p> <p>Madame Véronique GABELLE, Directrice, Madame Françoise GAYTON-SEGRET, Directrice Pôle Gestion Fiscale, Monsieur Olivier CARRIZEY, Directeur Pôle Gestion Publique, Madame Florence LECHEVALIER, Directrice, Pôle Pilotage et Ressources, Monsieur Fabien DEVOS, Adjoint à la division PPR</p> <p>Monsieur Karl PERIGAUD, Inspecteur divisionnaire Contrôle de gestion, qualité de service</p> <p>Madame Michèle FROMENT, Inspectrice, rédactrice</p>	<p>SOLIDAIRES :</p> <p>Madame Brigitte DAMAYE Monsieur Pierrick BONJEAN Madame Chantal FEYSSAT Madame Roselyne UZU Madame Joëlle CREPIN Monsieur Philippe ANDRE</p> <p>CGT :</p> <p>Monsieur Mathieu REIX</p> <p>FO :</p> <p>Madame Lydie PEYRICHOUT Madame Corinne ANDRIEUX Madame Patricia VIOLET</p> <p>CFDT / CFTC :</p> <p>Monsieur Arnaud LOUVET Monsieur Jean-François JEANTAUD Madame Gaëtanne GERY Madame Nathalie JACQUEMIN</p>
<p>Autres membres du CHSCT</p>	
<p>Docteur Michèle REBIERE, médecin de prévention</p>	

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 a envoyé un mail à Madame la Directrice, le 20 mai 2020, dont vous trouverez une copie ci-après

[Madame la Directrice,](#)

[La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 souhaite que l'Humain soit la priorité au sein de la maison DDFIP 87, dans la période à venir où la reprise de l'activité doit se faire progressivement. Les agents de la DDFIP 87 ont souffert de cette pandémie et du confinement, comme tout le reste de](#)

la population sur le territoire national mais ils ont su faire preuve d'un professionnalisme hors norme par leur participation à la continuité des missions prioritaires.

Les agents de la DDFIP 87 méritent, Madame la Directrice, de la reconnaissance, des encouragements et des remerciements pour leur investissement pour avoir été au rendez-vous durant la période de confinement.

Dans le cadre de la reprise d'activité, les agents de la DDFIP devront être écoutés, accompagnés et protégés. La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 est présente aux cotés des agents de la direction dans cette période de déconfinement et vous rappelle, Madame la Directrice, que la santé et la sécurité des hommes et des femmes de la DDFIP 87 sont une PRIORITE ABSOLUE.

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 souhaiterait des précisions sur les points suivants, dans le cadre du plan de reprise de l'activité :

1) Métiers : la note de CF-1A sur les orientations nationales de reprise de l'activité du contrôle fiscal, du 12 mai 2020 a retenu notre attention :

- qu'elle en sera la déclinaison au plan local ?
- activité du PCRFP : le contrôle des successions et de l'IFI reprendra-t-il début juin comme indiqué dans cette note ?

2) Remplacement des agents au standard de Cruveilhier, y a-t-il eu des volontaires et si oui combien ? si non comment fonctionne le standard ?

3) Modalités d'application de l'ordonnance n°2020-430 du 15/04/2020, relative à la prise de jours de réduction de temps de travail ou de congés : la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 vous demande la plus grande attention et vous rappelle son opposition ainsi que les 4 autres organisations syndicales de la DDFIP à l'application de cette ordonnance. Certains collègues vont être vraiment pénalisés par cette régularisation. La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 souhaiterait un état détaillé des régularisations opérées.

4) Préconisation du Docteur REBIERE : flacon de gel hydroalcoolique à proximité de tout matériel partagé. A ce jour, on constate dans plusieurs services que les mopieurs et imprimantes partagés ne sont pas dotés de désinfectant alors que la reprise d'activité monte en puissance depuis 10 jours maintenant.

Cordialement.

Compte-rendu

Les agents :

DATE	AGENTS PRESENTS	TELETRAVAILLEURS
26/05/2020	339	85
27/05/2020	324	72

Il y a des services qui approchent le 100 % des effectifs présents et dans lesquels la reprise est presque totale.

TRIPLE PEINE

- note sur la ponction des jours ARTT et congés : la Direction a demandé aux chefs de service de valider dans SIRIUS tout ce que les agents ont fait ou pris comme jours pour le 02/06/2020 au plus tard. A partir de là, le service RH calculera le nombre de jours à prélever par période, étant précisé que sur la deuxième période, on pourra imputer des jours déjà pris. Comment ça va se passer à partir du 1er juin 2020 : un message a été adressé par la Direction à tous les agents le 28/05/2020, matin :

Information relative aux ASA

garde d'enfants : A compter du 1er juin, les ASA garde d'enfants (lorsque le télétravail n'est pas possible) ne pourront être accordées qu'aux seuls agents pour lesquels l'établissement scolaire, ou le cas échéant la mairie, aura remis une attestation de non prise en charge de l'enfant. Les parents ne souhaitant pas scolariser leurs enfants alors que l'organisation mise en place permet un retour dans leur structure d'accueil poseront alors des jours de congés. Les attestations doivent être transmises au service des ressources humaines, par l'intermédiaire du chef de service. Les ASA doivent être saisies dans SIRHIUS par l'agent pour validation par le responsable de service (autres motifs/autorisation abs contraintes particulières).

Si l'agent n'a pas accès au portail RH, les absences peuvent être saisies par le responsable de service (s'il a le profil Expert RH) ou le cas échéant par le service RH.

A ce stade, la Direction ne sait pas s'il y aura une rétention de congé pour les collègues concernés et regarde si elle ne peut pas offrir une solution de télétravail à ces agents.

- le pont de l'Ascension : l'AAE (autorisation d'absence exceptionnelle) imposée par le DG a été mal perçue et mal vécue par les agents. La Direction répond qu'elle a appliqué la décision du Directeur Général et qu'on a la chance d'avoir une AAE que tout le monde n'a pas.

- la période de confinement en ASA n'a pas généré de jours ARTT : quand ce calcul sera-t-il fait et expliqué aux agents ? La Direction ne sait pas quand seront retirés ces jours ARTT.

- télétravail : la Direction assure qu'il n'y a pas de consignes pour que les télétravailleurs rentrent tous le 02/06/2020.

La direction rappelle que le télétravail ne peut se faire que si l'agent est autonome sur sa mission et ce critère est laissé au libre arbitre du chef de service.

La Direction précise que :

* 21 postes ont été mis à disposition,

* 10 nouveaux postes, provenant des collègues stagiaires seront paramétrés la semaine prochaine,

* 2500 PC sont en commande au niveau national pour juillet 2020.

La Direction répond qu'à sa connaissance, il n'y a aucune demande de télétravail en attente, or nous avons connaissance de quelques demandes restées sans réponse.

Les équipements :

- parois plexiglas : les installations se poursuivent dans les bureaux et dans les box de réception des centres des Finances Publiques du département.

- PC portables : redéploiement des PC des collègues revenus au bureau en présentiel.

- masques alternatifs : la Préfecture a doté la DDFIP qui va distribuer 2 masques par agents. Les masques seront distribués dans tous les services, par le biais des enveloppes nominatives.

La Direction rappelle qu'à partir du moment où la distanciation sociale est respectée, il n'y a pas d'obligation de porter le masque.

Pour information, à Bercy, la DGFIP distribue 3 masques par jour et par agent.

- Solution hydroalcoolique : il y a toujours un problème de contenants ce qui explique qu'à proximité des photocopieurs partagés, le gel a été mis dans des bouteilles d'eau minérale vides, équipée d'un bouchon « sport ».

Il est encore demandé du gel à disposition, à côté des badgeuses, pour limiter l'entrée du virus dans nos locaux.

La direction répond que même s'il n'y a pas encore de gel à proximité des matériels partagés, il y a toujours les sanitaires pour se laver les mains.

Métiers :

- campagne IR :

* il semblerait qu'on demande aux télétravailleurs de rentrer pour saisir les déclarations : la Direction répond que peuvent continuer à télétravailler ceux qui ont des contraintes (santé et / où garde d'enfants). Donc si il n'y a plus de contraintes, il n'est pas anormal selon la Direction de leur demander de revenir en présentiel.

* la saisie des déclarations des revenus par d'autres services : la Direction répond que le PCRFP saisit en présentiel des déclarations d'un des centres extérieurs, qui a fait un tri en amont des déclarations.

La direction est très attentive sur l'avancement de la saisie qui est plus difficile à piloter cette année avec la date de dépôt papier le 12/06/2020 au lieu de mi- mai auparavant et le mise en place de la déclaration automatique.

- contrôle fiscal :

* au plan local, la Direction ne dérogera pas à la note nationale sur le contrôle fiscal du 12 mai 2020 : tant qu'elle aura besoin des acteurs du CF sur d'autres missions prioritaires : fonds de solidarité, campagne IR (courriels, téléphone, saisie), la Direction maintiendra les collègues du CF sur ces priorités.

* la pression monte dans les services du CF, la Direction ne sait pas qui met la pression

* par ailleurs, il faudra tenir compte de l'investissement des agents du CF sur d'autres missions que les leurs (Campagne IR, fonds de solidarité...) : la direction répond qu'aucun reproche ne sera fait aux acteurs du contrôle fiscal.

- standard : les usagers sont excédés. La Direction reconnaît qu'il y a un problème avec le prestataire qui n'intervient pas.

Les prochains RDV :

C'est la dernière audio-conférence entre les OS et la Direction car Madame la Directrice souhaite reprendre les réunions en présentiel et en formation restreinte :

- rencontre et présentation de la Directrice avec chaque OS, courant juin,

- le 18/06/2020 : CTL,

- le 20/06/2020 : CHS-CT.